



Association *française* des Victimes du Terrorisme

Procès de l'attentat du Thalys

Devant la cour d'assises spéciale, à la Cour d'appel de Paris

Le lundi 16 novembre 2020, s'ouvre devant la cour d'assises spécialement composée de Paris, *le procès de l'attentat du Thalys*. Les accusés sont poursuivis sous différentes qualifications criminelles telles que « tentative d'assassinats sur personne dénommée, avec préméditation et en relation avec une entreprise individuelle ou collective visant à troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur », « complicité des crimes de tentative d'assassinats en relation avec une entreprise terroriste », et « association de malfaiteurs criminelle terroriste » pour les faits commis le 21 août 2015. L'auteur des faits Ayoub EL KHAZZANI a été maîtrisé par des passagers dans le train Thalys AMSTERDAM – PARIS. Trois de ses présumés complices sont également accusés.

En raison de la durée de l'audience et de l'intérêt des débats pour les victimes et le public, l'AfVT propose un compte rendu hebdomadaire exhaustif afin de connaître la teneur du procès chaque semaine.

Ce compte rendu est élaboré à partir des notes prises par l'AfVT, association de victimes et d'aide aux victimes, partie civile au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de notes ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.

◆ **L'audition des victimes de l'attaque :**

Les parties civiles sont auditionnées par la Cour afin d'expliquer leur vécu de l'attaque. Ces auditions sont l'occasion de comprendre l'angoisse de mort imminente de certains, le désarroi total de nombre d'entre eux et la sidération face à cette scène violente.

◆ **La présence des interprètes :**

3 interprètes seront présents tout au long du procès, pour traduire les réponses et les questions à la demande des accusés. Tous disent comprendre le français, mais certains sont difficiles à comprendre. Des interprètes sont aussi convoqués de manière occasionnelle pour les victimes étrangères.

◆ **L'importante distinction entre le salafisme et le takfirisme :**

Au cours du procès, la radicalisation des accusés est abordée. Le terme de takfirisme a été mentionné. Le takfirisme est un mouvement islamiste adepte d'une idéologie violente. Les caractéristiques de ce courant religieux radical sont : l'idéalisation du retour à un islam pur, une prophétie autour de l'avènement d'un nouveau califat, l'appel perpétuel aux armes, une hostilité aux autres branches de l'islam et la culture du martyr.



Pour aller plus loin

[Article Le Monde](#) – Pourquoi il ne faut pas confondre le salafisme et le takfirisme ?

[Article Le Monde](#) – Le procès Thalys, une vague de terreur en trois actes.

Les Live Tweets de [Charlotte PIRET](#) et [Sophie PARMENTIER](#) pour suivre le procès en continu. Comptes rendus de [France Inter](#).

Compte rendu de la semaine du 16 au 20 novembre 2020 – Semaine n°1

Lundi 16 novembre 2020 – Jour 1 :

○ **Ouverture du procès** : appel des accusés, des parties civiles et des témoins.

4 accusés sont présents dans le box dont l'auteur présumé des faits, maîtrisé par les passagers, et 3 de ses présumés complices.

Abdelhamid ABAAOUD, le coordinateur et commanditaire présumé, de cet attentat a été abattu lors d'un assaut donné à Saint Denis. Il est également l'un des cerveaux présumés des attentats du 13 novembre 2015.

○ **Lecture du rapport par le président** : rappel des faits et de l'ensemble de la procédure.

○ **Enquête de personnalité d'Ayoub EL KHAZZANI** :

▪ **Interrogatoire de personnalité**

La première question du président concerne sa position sur les faits : l'accusé dira reconnaître l'ensemble des faits reprochés, et ne pas s'en tenir uniquement à la tentative d'assassinat sur les soldats américains. Il reviendra sur cette version à la fin de son interrogatoire, avec l'appui de son conseil, en disant qu'il n'avait pas bien compris la question :

Ayoub EL KHAZZANI : Non pas d'observations, juste par rapport au début, est ce que je reconnais les faits que j'ai fait, je suis pas d'accord avec ce que vous avez dit. Précisez les choses, mon objectif c'était pas pour massacrer, c'était une mission européenne sur les soldats américains.

P : vous avez bien fait une tentative d'assassinat à l'encontre des soldats américains, mais pas à l'encontre des personnes qui sont dans le wagon ?

Ayoub EL KHAZZANI : oui effectivement c'est bien ça (traduction), Au début A. ABBAOUD m'a parlé de soldat américain, et là j'ai changé d'opinion, monsieur M. ...

Il l'interrompt car il aborde les faits.

L'avocat général : je souhaiterais que ne se reproduise pas les problèmes qu'il y a eu à la reconstitution, à savoir quand la réponse n'est pas satisfaisante, se retrancher derrière une incompréhension pour revenir sur sa réponse.

Le président demande à A. EL KHAZZANI de choisir la traduction quand il y a un problème de compréhension.

Le sujet de la famille de l'accusé abordé dans un premier temps. Il est issu d'une famille traditionnelle marocaine. Son père décide de partir en Espagne pour travailler, il fera venir l'ensemble de la famille, 5 ans après son départ par le biais du regroupement familial. Son père l'aurait qualifié de « fils préféré », en raison de sa franchise, et du fait qu'il travaillait. Il a deux frères et trois sœurs, l'un d'entre eux a été expulsé d'Espagne lors du regroupement familial, car il était majeur et n'avait pas de papier.

Il évoque un différend avec les autorités espagnoles, ce qui expliquerait, selon lui, l'expulsion de son frère :

P : il a été expulsé parce qu'il a eu des propos virulents, anti occidentaux, il y a eu des propos comme cela qui aurait pu entraîner son expulsion ?

AK : j'ai une petite histoire avec l'autorité espagnole, ils ont proposé de travailler avec eux des gens de renseignements et on a pas accepté.

P : en effet, on vous aurait sollicité pour donner des informations sur les mouvements islamistes espagnols

AK : oui ils m'ont proposé, en infiltré dans une mosquée et moi j'ai refusé.

P : en quoi est ce que votre frère aurait des informations particulières sur une mosquée ? Si ça intéresse c'est parce que cette mosquée dispense un enseignement religieux radical ?

AK : je sais pas pourquoi, ils ont proposé ça, moi j'ai refusé.

P : Est-ce que votre frère, il a joué un rôle ? Vous étiez proches ? Il vous a enseigné des choses, notamment sur des aspects religieux ?

AK : avant quand j'étais à Madrid, j'étais pas bien, malheureusement. Après il m'a aidé à sortir de ça, c'est mon frère ça fait longtemps que je l'ai pas vu.

P : il vous a aidé avec vos problèmes de drogues à l'époque, il vous a aidé grâce à quoi ?

AK : la sincérité des conseils, l'exemplarité qu'il donne.

P : il vous a aidé à découvrir la religion pour changer celui que vous étiez avant ?

AK : il conseille avec la religion, il a donné des conseils religieux, et humain.

Son avocate lui fera préciser le courant de pensée de son frère :

A : Sur votre famille, une personne importante, votre père va vous faire défaut, vous dites que vous avez le cœur séché. Il y a une autre personne, votre grand frère E. C'est un salafiste assez rigoureux ? Vous faites une nuance entre un salafisme scientifique, et un salafisme djihadiste ?

AK : lui c'est un salafiste scientifique, c'est à dire sacrifier sa vie pour étudier la religion, mais il veut pas faire le djihad il a rien avoir avec ça, jamais il a parlé de djihad.

Côté religion il se décrit comme « *musulman sunnite, marocain traditionnel* ». Quand il était au Maroc, il a suivi un enseignement pendant un an dans une école coranique. Il a également été muezzin¹ de manière occasionnelle.

L'avocat général quant à lui, cherche des précisions sur son évolution vis-à-vis de sa religion :

AG : *Vous expliquez que vous êtes allé à Algésiras. Ça se situe à quel moment le fait que vous vous tourniez vers la religion ?*

AK : *c'était pas que la religion, c'était aussi la tranquillité que je voulais avec ma famille.*

AG : *le changement est très brutal, vous quittez cette vie, vous portez la barbe, le qamis, vous n'écoutez plus de musique. C'est votre frère qui vous influence ?*

AK : *oui, mais aussi les gens de la mosquée.*

AG : *sur le fait de faire l'appel à la prière, c'est pas anodin*

AK : *dans la plupart des mosquées, on peut faire un appel à la prière. Je sais pas comment ça marche en France mais là où j'étais, on peut le faire.*

Après avoir habité un temps en Espagne, vivant de trafics de drogues tout en consommant de la drogue, il a d'ailleurs été condamné à du sursis pour ces faits-là., l'accusé décide de partir à Paris fin 2013 car il a trouvé un travail via une société de téléphonie. Ensuite, il décide d'aller vivre chez l'une de ses sœurs à Bruxelles ; son domicile avant les faits.

Son voyage en Syrie ne sera pas abordé en détails, en raison du lien avec les faits². Sa carte de résident espagnole arrivant à expiration le 8 juin 2015, il décidera de continuer à transiter de manière irrégulière. Il semblerait que le consulat à Istanbul ait conservé ses documents d'identité.

Ses conditions de détentions sont également abordées, il est incarcéré depuis le 25 août 2015.

▪ *Enquête de personnalité*

L'enquête met en exergue les éléments développés lors de l'interrogatoire de personnalité. Seront notamment abordées les motivations qui l'ont poussé à partir en Syrie :

« Il est resté en France quelques mois, et finalement il s'installe chez sa sœur en Belgique, faute de travail. Il va avoir une activité sur les marchés avec son beau-frère, ils vendent des vêtements pour enfant. Il va travailler dans une usine de triage de vêtements, il y travaille pendant plusieurs mois, avec une rémunération de 1200€, ce salaire lui permettant de préparer son départ en Syrie.

Ce qui le motive à partir :

→ Il revient sur les années à Algésiras durant lesquelles sa famille aurait été persécutée par les services de renseignement nationaux, qui leur auraient demandé de faire

¹ Le muezzin est le membre de la mosquée chargé de lancer l'appel à la prière, au moins cinq fois par jour, souvent depuis le sommet d'un des minarets de ladite mosquée.

² Pour rappel, la procédure devant la cour d'assises implique que la personnalité de l'accusé soit abordée avant tout débat sur les faits. Il faut donc s'en tenir à cette limite et éviter les faits lors du récit du parcours de vie de l'accusé.

- remonter des informations dans les mosquées qu'il fréquente, en échange d'une maison pour lui et sa famille et d'un salaire. Du fait de son refus, il aurait été menacé.*
- *Autre motif, l'expulsion de son frère d'Espagne pour retourner au Maroc, qu'il a vécu comme une injustice.*
- *Il se souvient d'une dame âgée qui lui aurait craché dessus alors qu'il se rendait à la mosquée vêtue d'une djellaba.*
- *Il se dit sensible au sort des civils dans ces zones de guerre, il a vu tellement d'injustice que ça l'a énervé. »*

La place de la religion également est évoquée :

P : quel regard il porte sur cet aspect religieux ?

T : c'est sa sœur qui le rapporte, une fois qu'elle a pu communiquer avec elle lui, elle dit qu'il apprend le coran par cœur, et lui il le dit que la religion est quelque chose d'important pour lui, d'être serein et en paix avec lui-même

P : pour lui il n'y a pas de lien avec la religion et les faits ?

T : ses convictions ne sont pas celles de l'EI. Il évoque son adhésion à l'EI sur toute la propagande des civils : quand ils évoquent qu'ils sont des protecteurs c'est plus sur ce versant là qu'il a adhéré.

○ **Débats sur des conclusions déposées par la défense pour auditionner de Clint EASTWOOD³ :**

Lors de l'ouverture des débats, un point est fait sur l'audition des témoins, ceux cités par la Cour. Lorsqu'aucune réponse n'est apportée à cette convocation, la Cour et l'ensemble des parties peuvent décider de passer outre, et ensuite procéder à la lecture de la déposition du témoin concerné le jour où il était prévu de l'entendre.

La défense plaide alors pour l'audition de Clint EASTWOOD pour les raisons suivantes :

- Clint EASTWOOD pourrait apporter un éclairage sur l'attitude des principaux témoins, sachant que les parties civiles américaines ne se sont pas présentées à la reconstitution judiciaire.
- Que tous les « petits détails » évoqués lors de la promotion du film par l'une des parties civiles doivent être connus par la défense.
- Au sujet de la reconstitution judiciaire effectuée sans les parties civiles américaines.

L'avocate de Monsieur EL KHAZZANI demandera de faire des diligences supplémentaires et soumet l'idée d'une visioconférence.

L'Avocat général fait part de son désaccord : cette demande lui semble inutile puisque les principaux concernés, témoins directs des faits seront entendus à l'audience.

Après délibérations, la Cour après avoir entendu l'ensemble des parties, considérant que la défense sollicite la présence de Clint Eastwood, qu'il n'a jamais été entendu dans la procédure, qu'il n'est pas considéré comme étant porteur d'éléments concernant les accusés ou encore les faits déroulés, considérant que les parties civiles seront présentes, que le film de Clint Eastwood n'est qu'une œuvre

³ Clint EASTWOOD a réalisé un film sur l'attentat du Thalys avec certaines victimes qui ont joué leur propre rôle, notamment les victimes américaines. Le film se nomme « Le 15h17 pour Paris ».

artistique, que la défense souligne que ce n'est pas un témoin clé, qu'il n'apportera en rien la manifestation de la vérité.

Qu'il convient de passer outre.

Mardi 17 novembre 2020 – Jour 2 :

- **Enquête de personnalité de Redouane EL AMRANI EZZERIFI :**
 - Interrogatoire de personnalité

Sur la question de son positionnement par rapport aux faits, il dit n'avoir rien avoir avec l'affaire, mais qu'il y a des choses à comprendre.

D'origine marocaine, il est issu d'une fratrie de cinq, il dit avoir une bonne relation avec sa famille, mais affirme ne pas avoir communiqué avec eux depuis son incarcération.

Il a grandi au Maroc. L'accusé avoue avoir des problèmes avec la drogue depuis toujours, et avoir consommé des drogues dures. Il quitte le Maroc, pour rejoindre l'Italie en passant par la Turquie.

Il entame alors un périple clandestin pour rejoindre l'Europe, il raconte comment il est arrivé en Allemagne en 2015 :

RAE : Me concernant le temps où j'étais à Edirne, j'ai tenté plusieurs fois de rentrer à pied en Europe, et ces tentatives ont échouées. Il y a une fois, j'ai réussi à rentrer, y'avait une autre personne avec nous qui s'appelait Younes A. On était plusieurs personnes, on a marché à peu près, 17 jours. Je me rappelle pas bien mais plus que 10 jours. On avait pas de quoi manger. A ce moment-là, je me suis mis d'accord avec Younes pour rentrer dans un village pour acheter à manger pour reprendre notre chemin, à ce moment-là on s'est fait arrêter, et on nous a renvoyé à Edirne.

P : vous passez comment en Grèce ?

RAE : j'étais avec un passeur, et il m'a dit que le chemin à pied c'est dur et il nous a dit de passer par la mer, c'est à ce moment-là qu'on est parti à Izmir, jusqu'à Mytilène, ensuite je suis arrivé à Athènes, je suis resté 5 jours, les choses dont je me rappelle quand je suis arrivé à Mytilène c'était le 27 décembre, j'ai été présenté devant les autorités grecs, et ils m'ont gardé deux/trois jours ensuite je leur ai donné la carte d'identité syrienne et ils m'ont donné un justificatif qui prouve que je suis syrien et ils m'ont donné un droit de rester 6 mois en Grèce. Je suis arrivée en Macédoine, en Serbie, en Hongrie

P : mars 2015 en Hongrie, c'est possible ?

RAE : oui, j'ai fait une demande d'asile parce que j'étais obligé mais je voulais pas le faire, je ne me souviens pas de la ville dans laquelle j'étais pas à Budapest. Ils m'ont mis dans un camp fermé, un mois. Ensuite en Allemagne j'étais dans un village, Aüter (phonétique), on m'a accordé un logement, je ne me souviens pas quand je suis arrivé.

P : pourquoi vous avez été en Allemagne en raison des conditions d'accueil ? c'est quelque chose qui se sait ?

RAE : Oui c'est pour ça, et ça se sait. C'était très bien là-bas, les allemands autour nous ont bien accueilli, ils organisaient des fêtes, on jouait avec eux, moi j'étais quelqu'un de bien avec eux, j'ai beaucoup aimé leur mentalité, la façon dont ils nous respectaient, comment ils communiquaient avec nous.

Au sujet de la religion il déclare : *« concernant l'islam que je connais, celui avec qui j'ai été éduqué, c'est un islam de pardon, c'est pas un islam de tuerie. Nous notre prophète, il n'aime pas faire du tort, il n'aime pas causer des problèmes, il n'aime pas tuer sans raison, même dans le Coran. »*

Son avocat évoque son absence de caractéristique radicale :

Avocat : Monsieur R. EL AMRANI EZZERRIFFI ne présente aucune caractéristique radicale tant les obligations ne sont pas respectées, idem pour le rapport de la détention, aucun signe de religion, votre comportement ne montre aucune hostilité à la république française, quelle est votre opinion de l'Europe ?

RAE : me concernant par rapport à la république, je ne connais pas très bien la France. J'ai vécu que 3 jours et de là on ne peut pas connaître le pays, mais concernant la prison, j'ai croisé beaucoup de gens biens.

- Enquête de personnalité

L'enquêtrice commencera son exposé en expliquant : *« il apparaissait très reculé socialement, ayant rompu le contact avec ses proches. Il a simplement pu nous transmettre le numéro d'un de ses cousins, et il a été convenu d'un rendez-vous téléphonique, et c'est finalement sa sœur qui a répondu. »* Le directeur du foyer en Allemagne a également pu être entendu.

Sur le contexte familial : *« sa mère est femme au foyer, et son père vendeur sur les marchés, le couple réside à Al Cazat. De leur union sont nés 5 enfants ; Redouane est le deuxième. Le plus jeune de ses frères était encore en étude, un autre engagé dans l'armée et le troisième incarcéré. Un enfant est né d'une seconde union hors mariage. Cet enfant aurait été déclaré comme étant issue du couple de ses parents, mais résulterait d'un arrangement. (...) il est issu d'un milieu modeste, il dit que malgré l'effort de ses parents, il a manqué. Sa mère pouvait se priver de manger pour en laisser plus à ses enfants. Sa sœur parle d'une famille ni riche ni pauvre, dans laquelle ils n'ont jamais manqué de rien. »*

Sur l'éducation : *« une éducation rigide avec un père pouvant user de punitions physiques, mais qui était la norme, cette sévérité était liée au fait que son père voulait que ses enfants réussissent dans la vie. En revanche, entre les frères et sœurs, les relations ont été plutôt correctes. Il crée ses liens plutôt sur une base de respect que sur l'affection. Il a toujours eu une face différente, prendre des responsabilités tôt pour subvenir aux besoins de la famille, alors que le dernier était le chouchou de la famille. »*

Sur sa vie au sein du foyer en Allemagne : *« Le directeur du foyer décrit un homme sympathique, serviable, toujours prêt à aider les autres et à participer aux différents événements, il a eu une bonne intégration dans le village, notamment en raison des rencontres organisées, et il participait volontiers aux discussions avec les villageois aussi bien avec les hommes et les femmes. »*

Elle conclura en ces termes, : *« il a grandi dans un village marocain dans une famille nombreuse de confusion musulmane, il a dû prendre très tôt des responsabilités et subvenir aux besoins de sa famille ; il s'est senti dans une position d'infériorité par rapport aux autres, sentiment d'injustice, c'est quelque chose qui revient dans toutes les décisions de sa vie, ce qui explique qu'il quitte tôt l'école, c'est ce qui motive son départ du Maroc au détriment des relations qu'il a pu construire. D'autres*

éléments peuvent interroger, au-delà de la question financière, la question des liens actifs qu'il a pu développer dans l'enfance, notamment des conflits avec le père, aujourd'hui la rupture des liens va interroger, le fait que la famille n'ait pas voulu être entendu, et les non-dits dans la famille. »

- **Enquête de personnalité de Bilal CHATRA :**

- Interrogatoire de personnalité :

Sur les faits reprochés il dira : *« je reconnais comme complicité mais on parlait de la préparation d'un attentat, je reconnais les faits qui me sont reprochés par rapport comme quoi une organisation terroriste, mais je ne reconnais pas la complicité d'assassinat contre des personnes, et puis par rapport à ce qu'on me reproche sur le Thalys ». Il ajoute : « je reconnais avoir aidé A. EL KHAZZANI pour ouvrir le chemin de passe, à partir de là mon rôle s'est arrêté. Ça s'est arrêté en Allemagne à Cologne. »*

Il est né en Algérie, et il a 18 ans lors des faits. Il ne connaîtra jamais son père qui est décédé alors qu'il n'était pas né, toutefois il sera peu cohérent sur cet événement. Il n'a aucun diplôme et il a arrêté les études assez tôt, car selon ses dires : *« mon objectif était de savoir lire et écrire, et les maths, et j'y suis arrivé ».*

Il a ensuite quitté l'Algérie pour rejoindre la Turquie, car selon lui, un pays facile d'accès pour les Algériens. Il déclare que c'était un pays qu'il avait envie de visiter. C'est par la suite qu'il rencontrera A. ABBAOUD, et décidera, avec son aide (il se portera garant pour lui), de partir en Syrie.

Par la suite, il quittera la Syrie pour rejoindre l'Allemagne, qui selon lui, est un pays qui a ouvert le chemin pour les réfugiés, il l'a donc emprunté. (Ici, le fond de ses voyages n'est pas abordé en raison des liens avec les faits).

Il déclare n'avoir jamais vraiment travaillé, et avoir été passeur pendant un temps. Sur sa pratique de la religion il dira : *« Je connaissais pas l'islam avant c'est moi qui me suis renseigné, c'est quand je suis parti dans l'EI c'est là où j'ai appris la religion musulmane, depuis ma naissance jusqu'à l'âge de mes 18 ans je n'avais aucune attache avec l'islam. C'est après que j'ai appris l'islam ».*

Ses différents incidents connus en détention, lorsque l'avocat général l'interroge dessus il dira :

AG : *Je ne suis pas le seul à le dire. Dans un rapport, on dit que vous êtes ancré dans une délinquance violente.*

BC : *Vous ignorez ce qui se trouve en moi. Vous m'avez torturé psychologiquement, je me suis transformé en quelqu'un de violent mais maintenant je suis calme. Mais je m'énerve, je me stresse.*

AG : *Car vous n'étiez pas comme ça avant ?*

BC : *J'étais calme avant.*

- **Enquête de personnalité :**

L'enquêtrice de personnalité débute son exposé : *« Bilal CHATRA était coopérant tout en indiquant les limites de sa coopération. Il n'a pas posé ça comme des conditions à sa coopération. Il a signifié qu'à*

partir de 2014, il ne me dirait absolument plus rien. Il me l'a signifié en me faisant un geste en croix avec ses bras. »

Elle explique alors ne pas avoir pu joindre la famille de l'accusé, celui-ci refusant de lui donner leurs coordonnées tout en expliquant prendre ses responsabilités dans cette affaire sans avoir voulu leur en parler. L'avocate de l'accusé n'a pas elle-même de contact avec la famille, précise alors l'enquêtrice qui avait tenté de passer par son biais.

L'enquêtrice fait état de l'enfance peu structurée de l'accusé : *« Il est par moment compliqué de suivre sa logique. Il peut dire qu'il n'a pas eu d'enfance, une enfance normale. Puis il va évoquer qu'il était un enfant des rues. Il va faire l'éloge de la rue. Pour lui, c'est la liberté, une façon d'élever ses enfants. On a l'impression qu'il prend une contre attitude toute puissante pour expliquer comment il est un enfant de la rue, « un enfant de quartier » dira-t-il et comment pour lui c'est quelque chose d'important et de valorisant. Tout ça donne le reflet d'une enfance et d'une adolescence peu structurée, où il est livré à lui-même avec peu de repères parentaux. »*

- **Enquête de personnalité de Mohamed BAKKALI :**

- **Enquête de personnalité :**

L'enquêtrice débute son exposé en informant la Cour de la longueur de son entretien avec l'accusé : un entretien de 3 heures et 15 minutes. Elle livre son analyse : *« Ce que j'en comprends de cette longueur, il est en quartier d'isolement. Il en souffre. Il en a été sorti car il avait des hallucinations donc il n'allait pas bien. Quand il a été transféré en France en juillet 2018, il a été maintenu de façon constante à l'isolement. Donc en fait, c'est quelqu'un qui a le souci d'avoir un interlocuteur, qui a besoin de parler. Il a ce souci de l'altérité. Il me fait comprendre que le fait de ne pas avoir d'échange, il se trouve confronté face à lui-même. Il a une sensation de vide. C'est très étrange pour lui. »*

Mohamed BAKKALI est né et a grandi en Belgique, à Verviers. Lui et ses frères et sœurs conservent un très bon souvenir de leur enfance à Verviers. Si ses sœurs font des études, il obtient son bac et ne poursuit pas un cursus universitaire. Il devient rapidement vendeur de contrefaçons (vêtements, parfums...). L'enquêtrice relève une totale banalisation de la contrefaçon de la part de l'accusé et de son entourage familial.

Mohamed BAKKALI se marie une première fois, religieusement en Belgique. Une petite fille naîtra de cette union, en septembre 2011. Il se remariera civilement et religieusement au Maroc, avec une cousine éloignée. Deux autres enfants naîtront de cette union. Son épouse semble très impactée par sa détention. L'enquêtrice fait état de problèmes d'obésité et de dépression, survenus à la suite de l'incarcération de son mari.

L'enquêtrice livrera sa vision de l'accusé, telle qu'il s'est présenté à elle durant l'entretien de personnalité : *« J'ai eu très fortement la sensation que l'homme que je rencontrais ne devait pas être le même que celui de 2015 car le fait qu'il ait entrepris des études, cela lui donne une capacité de réflexion et cela lui donne de l'épaisseur. Moi, aussi rudes soient ses conditions de détention, il commence à prendre du discernement, de l'épaisseur, le fait qu'il ait accès à des études, une prise de hauteur, la possibilité de construire une argumentation, des analyses. En tout cas, c'est le regard personnel que je peux porter sur cet entretien, qui est à tempérer avec pleins d'éléments auxquels je n'ai pas accès. »*

Sur sa pratique religieuse, l'accusé parle « d'addiction religieuse » lors de son entretien de personnalité.

- Interrogatoire de personnalité :

Sur sa pratique religieuse, le président interroge l'accusé, « Est-ce que vous vous qualifieriez de salafiste ? », il répond : « *je sais que ça peut choquer pour une personne en occident. Une conception orthodoxe de l'islam, ça peut être apparenté au salafisme. Mais de mon côté, je ne me suis jamais associé à tel ou tel mouvement. J'étais contre le fait d'être affilié.* » Il déclare condamner **le takfirisme**, « *Le fait que je me retrouve dans cette affaire, on peut croire que je suis dans ces mouvances mais j'ai toujours condamné ces mouvances.* »

Après la diffusion d'une photographie de l'accusé où on le voit en pèlerinage, arborant une importante barbe, il reconnaît avoir une « apparence salafiste assumée ». L'Avocat général relève un passage d'une expertise psychologique où l'accusé aurait déclaré avoir « **plus d'attirance pour Nosra⁴** ». L'accusé s'explique : « *Je vais recontextualiser. Ça donne l'apparence d'une déclaration spontanée, mais en fait il m'a demandé. Il m'a dit « vous êtes plus Nosra ? Ou Etat islamique ? ». Moi de ce que j'en connaissais à l'époque, on disait que Nosra ne tuait pas les enfants... Je recontextualise. Dans la discussion, on parlait du début du conflit.* »

Au cours de l'interrogatoire, Monsieur le président met en avant un élément de l'Ordonnance de mise en accusation du dossier des attentats du 13 novembre 2015 ; en effet, l'accusé est aussi poursuivi pour la série d'attentats ayant frappé Paris le 13 novembre 2015. Le président fait état d'une sonorisation de cellules voisines entre Salah ABDESLAM, Mehdi NEMMOUCHE et l'accusé, « *il ressortait que Mehdi NEMMOUCHE servait de mentor. Mohamed BAKKLAI semblait murir un projet d'évasion* ».

L'accusé se défend alors : « *C'est n'importe quoi. C'est vrai qu'on était dans le même quartier mais si vous regardez les écoutes dans le dossier, elles n'ont rien à voir. Moi je conteste. (...) j'étais à l'autre extrémité, ils ont cité ces personnes mais pas d'autres personnes qui...* » Ses avocats contestent alors « *Le fait de l'évoquer, dans cette enceinte, alors qu'il est impossible de contextualiser cette écoute, qui sort du dossier des attentats de Paris du 13 novembre.* » Les avocats interrogent : « *Quelle force pourrait avoir une quelconque explication qu'il pourrait donner là face à la lecture d'un extrait de l'OMA du dossier des attentats de Paris ?* » pour préciser : « *On ne peut pas identifier qui est l'émetteur des propos qui ont été rapportés.* »

Mercredi 18 novembre 2020 – Jour 3 :

Cette journée d'audience sera consacrée *aux auditions de deux enquêteurs, ayant effectué les premières constatations et de témoins. La garde à vue de Ayoub EL KHAZZANI sera également évoquée.*

- **Audition d'un commissaire de police :**

Le 21 août 2015, le service était avisé du fait qu'un homme armé porteur d'une kalachnikov et d'une arme de poing avait fait usage de son arme au sein du Thalys. Des enquêteurs ont été saisis en qualité d'observateurs, ils ont pris la direction d'Arras, ville où a été stationné le train, et où a été interpellé

⁴ Nosra, au sens du Front Al-Nosra, branche syrienne d'Al-Qaïda depuis 2013. Elle a changé de nom en juillet 2018 afin de devenir le Front Fateh al-Cham et elle a pris la décision de quitter le réseau djihadiste.

l'auteur. Le Parquet national antiterroriste est saisi, le commissaire de la SDAT (sous-direction antiterroriste) prend la direction des opérations.

Lors de l'arrivée sur les lieux en gare d'Arras, les policiers vont constater la présence d'un homme au sol ligoté « par des liens de fortune », avec diverses contusions et une plaie au niveau du crâne, désigné comme étant l'auteur de cette attaque au coup de feu. Un téléphone allumé sera retrouvé sur lui.

Deux armes vont être découvertes, un fusil d'assaut et un pistolet automatique. Le sac à dos désigné comme lui appartenant, contenant 9 chargeurs de fusil d'assaut, et un chargeur de 9mm. Une valise sera également retrouvée, contenant notamment une bouteille en plastique remplie d'essence et un kit de cutter.

Deux blessés seront pris en charge, Spencer S. et Mark M.

Le commissaire détaillera par la suite les diverses constatations qui ont été faites dans les voitures 11, 12 et 13. Sera ensuite montré à la Cour les différentes photos faites sur les lieux.

Au sujet des signes distinctifs concernant les passagers, le commissaire répondra qu'aucun des passagers n'était vêtu de manière à ce que l'on reconnaisse leur profession.

○ **Audition d'un enquêteur de la SDAT :**

Cet enquêteur expliquera la mise en place des différents « ateliers » au moment de l'arrivée du train en gare d'Arras. Un atelier constatations extérieures, un « atelier constatations intérieures » et un « atelier victimes ».

▪ Sur la garde à vue de A. EL KHAZZANI:

Sa version en garde à vue sera qu'il était venu pour voler les personnes présentes dans le train et qu'il n'était pas un terroriste.

Il a appelé une ligne juste avant de monter dans le train, aucune trace de cet appel ni en Belgique ni en France, c'est une technique dite de *Spoofing*, c'est une usurpation de téléphone. Cette fameuse ligne correspondant à un français qui travaille à la commission européenne totalement mis hors de cause. Il déposera également une vidéo sur une Dropbox dans le train, et il fera une recherche de chants religieux.

L'enquêteur détaillera l'ensemble des éléments mis sous scellés, notamment deux armes, une kalachnikov et un pistolet automatique, avec 9 chargeurs pleins et un chargeur plein pour chaque arme.

Les correspondances internationales d'Ayoub EL KHAZZANI ont permis de mettre en avant les comptes Facebook de A. ABBAOUD et A. EL KHAZZANI, en raison de l'interpellation de B. CHATRA en Allemagne.

Il a également été retrouvé deux cartouches non percutées pouvant traduire un incident de tir.

Judi 19 novembre 2020 – Jour 4 :

Cette journée d'audience est consacrée *aux auditions des parties civiles*, comprenant les passagers des voitures 12, 13 et 11, et le personnel SNCF. Monsieur Spencer S., le soldat américain ayant maîtrisé le

terroriste, devait être auditionné aujourd'hui mais à son arrivée en avion, il a été hospitalisé. Son audition est donc repoussée, dans l'attente de son rétablissement.

○ **Lecture des auditions de Damien A, passager victime :**

Le président procède à la lecture de trois auditions de Damien A qui est la première personne à avoir croisé le terroriste à la sortie des WC. Voici des extraits de son audition :

*« Vers 17h30 je me suis rendu aux toilettes en première classe, une fois devant la porte je l'ai ouverte et me suis rendu compte qu'elle était verrouillée. J'ai attendu puis au bout de 3 ou 4 minutes elle s'est déverrouillée. **Une personne est sortie torse nu. Il avait un fusil mitrailleur et un petit sac à dos. Il est sorti lentement des sanitaires. Il m'a regardé, je l'ai regardé. Il avait l'air déterminé.** Il a commencé à saisir son arme, je l'ai saisi par le cou et l'ai plaqué, voyant que je résistais fortement, il a laissé son arme et cherché quelque chose dans son sac. [...] Je me suis presque blotti contre lui pour réduire l'espace et l'empêcher d'utiliser son arme. Il n'a pas manifesté de réaction à mon geste, je l'ai trouvé un peu mou, il était accaparé par le fait de saisir son arme. Je n'ai pas pensé à appeler à l'aide. Je l'ai maîtrisé temporairement, 15 secondes, avant l'intervention d'un contrôleur. Il a dû croire à une simple rixe. Dans le tumulte il a pu se libérer de mon emprise et a pu pénétrer dans la rame, j'ai entendu 3 coups de feu, il a tiré droit devant lui sans viser. Il n'a tenu aucun propos pendant ses tirs. »*

○ **Audition de Monsieur B., contrôleur du train Thalys :**

Le chef de bord du train, Monsieur B, qui est intervenu lors de la première altercation entre le terroriste et les passagers :

*« Nous nous sommes installés en voiture n°12 avec mon collègue. Moi je suis dans le sens de la marche. On était en train de discuter, arrivé un moment où j'ai entendu un boom et j'ai vu la tête d'une personne contre la porte vitrée et **j'ai vu deux individus en corps à corps et me suis mis au milieu pour les séparer et quand j'ai fait cela, je me suis aperçu que l'un tenait une arme à la main. L'un des deux est parti, l'autre m'a poussé, je suis tombé et me suis réfugié dans l'espace bagage, il a balayé mes jambes avec son pistolet et est rentré dans la voiture n°12 sans parler.** Il y avait d'autres personnes qui étaient en train de le maîtriser, j'ai tiré le signal d'alarme et suis allé en voiture 15 pour prévenir ma direction de ce qu'il se passait pour pouvoir arrêter le train dans un endroit approprié. Je suis retourné à la voiture n°11 afin de voir s'il n'y avait rien d'anormal. Je suis allé rassurer pas mal de personnes. »*

○ **Audition de Monsieur T., contrôleur du train Thalys :**

« J'étais chef de bord de Bruxelles midi à Paris. M.B et moi, nous sommes rentrés dans le train. Comme selon nous, il n'y avait pas de contrôle à effectuer car le train venant d'Amsterdam et qu'on n'a pas vu de voyageur monter, on s'est assis, on a bu un verre d'eau et c'était dans la voiture n°12. »

« J'entends du bruit, je le dis à M.B, je lui dis viens on va se lever, mais je lui dis doucement car il y a une bulle à respecter. Là ça se passe très vite. On se lève, à ce moment-là, je vois le suspect en léger déséquilibre, essayer d'aller chercher quelque chose entre le niveau du bas ventre et son abdomen. Nos regards se sont croisés. Je reviens sur ce que disait Mr A, le regard sombre, je me retrouve totalement sur ses propos. Il faut essayer d'attraper son bras, et puis je le vois toucher, Michel passe entre lui et moi, j'ai entendu la déflagration et à partir de ce moment-là la réflexion et la raison ont fait place à l'instinct de survie et m'a poussé à me diriger dans le sens opposé, vers l'avant du train côté voiture 1. Je n'ai plus entendu de coup de feu, j'étais ailleurs. Pour le comprendre, il faut le vivre.

Toutes les personnes que j'ai vues et croisées je les ai prises avec moi. J'avais la clef qui permet d'ouvrir les portes et là j'ai ouvert la porte qui donnait accès au fourgon, j'ai passé avec les personnes avec moi et là j'ai téléphoné au 112. Il y a eu un signal d'alarme et ensuite j'ai volontairement tiré le signal pour faire descendre les voyageurs et on pensait qu'à l'intérieur c'était le carnage. On a entendu des bruits, on avait peur. Le train s'est arrêté une première fois. Je les ai suivis, on s'est écartés le plus possible du train, on s'est retrouvé à Hénin Beaumont et le train a redémarré. »

○ **Audition de Monsieur Mark M., victime américaine blessée par balle lors de l'attentat :**

Monsieur Mark M. voyageait avec sa femme et son chien. Il revenait d'un weekend à Amsterdam. Après que le train ait quitté la gare Bruxelles Midi, il aperçoit un individu rentrer dans les toilettes avec une valise et y rester plus de 10-15 minutes. Intrigué, il décide d'aller vérifier. Il pense alors que l'individu a peut-être fait un malaise. Il attend devant les toilettes avec un autre passager, Damien A. Il aperçoit alors Ayoub EL KHAZZANI sortir des toilettes, torse nu, regard fixe, avec une kalachnikov en bandoulière. Mark M. ne comprend pas tout de suite, il ne croit pas à un attentat. Une lutte s'engage entre le terroriste et les deux passagers. Il crie à sa femme « *va-t'en, c'est du sérieux !* ». Il explique avoir pu récupérer l'arme, il crie alors « *i get the gun⁵ !* ». L'assaillant lui tire alors dans le dos.

Mark M. explique alors à la Cour sa souffrance et son angoisse imminente de mort. Ses souvenirs sont flous en raison de la grave agression dont il a été victime.

« C'était très fort, la douleur, l'éclat. Je me suis dit « je vais mourir, qui l'eut cru ? » et en même temps, je suis content d'avoir mené la vie que j'ai menée jusque-là. (...) J'ai dit à mon épouse « je suis touché ». Et je lui ai dit « c'est fini », car je voulais qu'elle sache que j'allais mourir. »

Il explique alors ses pensées quand il perd connaissance du fait de la douleur : « *Et puis, je me suis mis à faire un rêve sur ma mère, que j'avais perdu il y a peu de temps. Puis j'ai entendu une voix me dire « si tu ouvres pas les yeux, là, maintenant, tu ne vas jamais plus pouvoir ouvrir les yeux ». Donc je me suis dit « est-ce que je reste dans la maison avec ma mère ou j'ouvre les yeux ? ». Alors j'ouvre les yeux et puis boum, je vois le train, la douleur, je vois Isabelle. J'avais la tête vraiment vers le sol, je pouvais pas bouger, c'était trop dur. »*

Sur la durée de la scène, le président l'interroge :

P : Mais, cette scène qu'on essaie de décomposer, ça a été extrêmement rapide ?

T : Je pense, si je compte c'est une minute, même pas. Maintenant, en réfléchissant...

L'avocate de Monsieur EL KHAZZANI : vous soufflez les réponses... !

P : Je ne souffle pas les réponses.

T : Quand je pense à ce qui s'est passé, c'était des secondes, pas des minutes.

P : On le sait, nous professionnels, qu'il y a une perception du temps qui est très difficile.

Sur le plan psychologique, Mark M. fait état de la paranoïa qu'il éprouve depuis son attentat : « *Parfois, bon, j'en suis pas très fière, quelques années plus tard, je pratiquais le squash. Il y avait un Monsieur qui était club, qui était arabe, qui me regardait avec des grands yeux, pas forcément méchant, mais des grands yeux. Il voulait qu'on joue ensemble, il voulait mes coordonnées. Et je voulais pas lui donner mes coordonnées. Puis, on a joué ensemble mais par le club. Encore une fois, je ne suis pas très fier de cette réaction mais ça m'est arrivé d'être un peu paranoïaque avec des gens d'origine maghrébine*

⁵ Traduction « J'ai l'arme ».

que je connaissais pas. Je crois que je voulais pas reconnaître que j'étais impacté par ça. J'avais déjà le côté physique, je ne voulais pas que ça me prenne le mental. Mais bon, je crois que ça va... »

Sur le sens de ce procès,

P : Est-ce que vous pensez que Monsieur EL KHAZZANI voulait vous tuer ?

T : Absolument. Il allait le faire.

P : Qu'est-ce que vous attendez de cette cour ? De ce procès ?

T : Je voudrai que cette personne n'ait jamais plus la possibilité de commettre un tel acte, pour protéger la sécurité publique.

P : Quand vous dites ça, vous dites ça pour qu'il ne soit plus capable de sortir ?

T : Le plus longtemps possible.

L'avocate d'Ayoub EL KHAZZANI interpelle alors Mark M. : « *Lorsque vous déposez, je me suis retourné vers mon client, je le connais depuis des années et je l'ai vu extrêmement ému. Vous savez qu'il a écrit au juge d'instruction pour pouvoir parler à Monsieur. Monsieur le Président, est-ce que vous autorisez mon client à pouvoir s'adresser à Monsieur, si vous l'acceptez bien sûr ?* ». Mark M. coupe l'avocate et déclare : « *je ne l'accepte pas* ». L'audition prend fin.

○ **Audition de Madame Isabelle M., passagère victime de l'attentat :**

Madame Isabelle M. est l'épouse de Mark M. Très émue pendant l'audition, elle raconte comment son mari a été blessé par balle par l'assaillant. Elle explique son désarroi et l'angoisse de perdre son mari, blessé grièvement :

« J'ai dit « est-ce qu'il y a un médecin ? S'il vous plait, j'ai besoin d'un médecin, il va mourir ». Ils m'ont regardé comme une folle. Donc j'ai fait demi-tour, je suis retourné vers Mark et il y avait du sang partout. Je me suis dit que c'était foutu. Il y avait une mare noire, son jean était complètement recouvert de sang. Et en même temps, je voyais la bagarre qui continuait sur la gauche. Et je me suis dit « mais comment c'est possible que cet homme soit encore debout contre deux personnes ? ». Je me suis dit qu'il avait dû prendre quelque chose pour résister face à deux personnes. Je me sentais très très impuissante et c'était un sentiment absolument épouvantable, de me dire que mon mari était en train de mourir devant mes yeux et que je ne pouvais absolument rien faire. »

Elle explique le rôle joué par Spencer S., un militaire américain alors passager du train, qui contribue à maîtriser le terroriste et qui porte secours à Mark M. en tentant de ralentir l'hémorragie : « *Spencer a parlé avec mon mari et moi je lui disais « ça va bien se passer. It's gone be ok. », c'était du franglais, on fait ça toujours. Spencer lui a demandé « do you wanna pray ? », « est-ce que tu veux faire une prière ? ». Et Mark a dit non. Et là je me suis dit, il a envie de s'en sortir s'il dit non. On a fait tout ce qu'on pouvait pour le garder en vie. »*

Sur ce qu'elle attend du procès aujourd'hui, la victime déclare : « *Euh... La justice. Que la justice fasse son travail. J'ai confiance en la justice. Pour moi, cet événement, ça a été une plongée dans ce que l'être humain a de plus sombre. Alors c'est vrai que je suis quelqu'un de très sensible. Je suis quelqu'un qui dédie sa vie à élever les autres, je suis coach. Donc je ne peux pas admettre ce que j'ai vu. Ça me fait extrêmement de mal de vivre dans quelque chose qui est en contradiction totale avec mes valeurs de partage, d'amour avec l'autre. C'est extrêmement difficile pour moi. »*

○ **Audition de Monsieur Anthony S., passager américain victime de l'attentat :**

Anthony S. se trouvait à bord du train Thalys dans le cadre d'un voyage à travers l'Europe qu'il effectuait avec ses amis d'enfance, Spencer S. et Aleksander S., tous deux militaires américains. Ils avaient quitté Amsterdam pour Paris. Légèrement assoupi lors du voyage, ils entendent un bruit de glace qui se brise, ils se réveillent et ils découvrent l'assaillant dans le train. Anthony S. contribue alors à maîtriser le terroriste avec ses deux amis.

Il raconte précisément à la Cour le déroulé de la tentative d'attaque, la maîtrise de l'assaillant, alors inconscient et attaché avec des cravates et des serflex, ainsi que la prise en charge par les secours et la police.

Il décrit le regard d' Ayoub EL KHAZZANI, ce regard vif, fixe qui a frappé toutes les victimes de l'attaque : **« Il avait un regard très intense, il avait l'air très en colère. Il n'a jamais prononcé un mot. Il n'a même pas émis un son lorsque nous nous battions. Il avait un regard très intense, tout le temps, jusqu'à ce qu'il s'évanouisse. »**

P : Concernant Monsieur EL KHAZZANI, est-ce que vous le trouvez entraîné, sportif, réactif ?

T : Il avait l'air d'avoir notre âge, c'était un homme jeune. Il n'avait pas l'air de nous être supérieur physiquement mais il avait l'air capable de se battre.

P : Si vous ne l'aviez pas arrêté, vous pensez qu'il aurait fait quoi ?

T : Il nous aurait tiré dessus et ensuite il serait passé dans le wagon suivant.

P : Monsieur EL KHAZZANI dit qu'il vous visait car vous étiez tous trois des soldats américains, qu'en pensez-vous ?

T : Je pense qu'il n'y avait aucun indice qui pouvait montrer que nous étions militaires.

P : Étiez-vous militaire ?

T : Je n'ai jamais été dans l'armée.

P : Quand vous êtes arrivé à Bruxelles, vous dormiez ?

T : oui, Spencer aussi mais pas Alek.

P : Il n'y a pas eu de discussion sur l'armée ? Rien ?

T : On était endormi avec nos écouteurs sur les oreilles, on ne se parlait même pas.

P : Vous n'aviez rien qui pouvait montrer que vous étiez américains ?

T : Non. Spencer ressemble à un américain mais...

Toute la salle rit.

Sur ses attentes concernant ce procès, la victime déclare : **« Je souhaite qu'EL KHAZZANI ne soit jamais relâché de prison. Il avait l'intention totale de me tuer, moi et mes amis, tout le monde dans ce train. Et je pense qu'il ne mérite pas d'avoir l'opportunité de pouvoir refaire ça une deuxième fois. »**

Vendredi 20 novembre 2020 – Jour 5 :

Les auditions des parties civiles se poursuivent aujourd'hui.

○ **Audition de Monsieur Aleksander S., soldat américain passager du train :**

Dans ses déclarations, Aleksander S raconte comment il a vécu l'attentat et quelles ont été ses réactions. En voici des extraits :

« Peu de temps après avoir passé la frontière, j'ai entendu une déflagration comme un bruit de verre qui éclatait et semblait venir de derrière moi. Je ne savais pas quoi en penser sur le moment. J'ai sorti

ma tête par curiosité et j'ai vu un employé du train qui courrait à toute allure. J'ai regardé pour voir de quel endroit il fuyait et j'ai vu un homme torse nu derrière lui avec un pistolet. J'ai tout de suite compris ce qu'il se passait. **J'ai senti le temps s'arrêter et mon cœur qui descendait dans ma poitrine. Et la première chose qui m'a traversé l'esprit c'est ce n'est pas possible. A ce moment-là, je me suis caché derrière mon siège.** Spencer s'est réveillé à ce moment-là et a vu la même chose que moi et s'est caché derrière le siège. Je n'avais même pas réalisé qu'il était déjà en train de courir car je m'étais réfugié derrière le siège et l'adrénaline coulait à flot. Et je ne me suis pas rendu compte qu'il était déjà allé au-devant vers le terroriste et était déjà à mi-chemin.

Quand j'ai vu Mr EL KHAZZANI, j'ai vu qu'il était en train de charger le fusil comme s'il s'apprêtait à braquer Spencer. C'est la dernière chose que j'ai vu depuis mon angle car ensuite je me suis levé. J'ai couru vers eux et à ce stade-là, Spencer était déjà en train de faire une prise d'étranglement sur Mr KHAZZANI.

[...] **Ce que je me rappelle après c'est que Spencer et moi avons mis la tête de Mr KHAZZANI sur une table, Anthony essayait de contrôler son bras gauche et j'ai mis le pistolet derrière sa tête en lui disant arrête de résister, soit il n'écoutait pas soit il ne comprenait pas l'anglais. J'ai appuyé sur la gâchette, le pistolet ne s'est pas enclenché, la gâchette n'est pas partie, j'ai rechargé le pistolet et ai réalisé qu'il n'y avait pas de chargeur, j'ai à nouveau appuyé sur la gâchette et ensuite j'ai placé le pistolet sur ma droite.**

A ce stade nous étions plutôt frustrés. Spencer a décidé de lui faire une autre prise d'étranglement. J'ai ramassé l'AK47 du sol et je me suis mis à frapper Mr KHAZZANI sur la tête avec le canon de l'AK47. Mr KHAZZANI me regardait fixement, il ne clignait même pas de yeux. J'ai trouvé que c'était une réaction inhabituelle. Après avoir encouragé Spencer à l'étrangler encore plus, Mr KHAZZANI a commencé à arrêter de résister, de se battre en retour et je l'ai vu qui perdait connaissance suite à l'étranglement de Spencer. Il continuait d'étrangler Mr EL KHAZZANI puis un employé du train est venu, a donné une gifle à Mr KHAZZANI pour montrer à Spencer qu'il était inconscient et qu'il n'était plus nécessaire de l'étrangler.

[...] **Honnêtement, ma principale préoccupation c'était la sécurité qui devait prévaloir dans le train pour les passagers. J'ai regardé Mark M qui gisait au sol et saignait du cou. Et bien que Spencer soit parvenu à juguler le saignement, je pensais que Monsieur M n'arriverait pas à survivre ».**

○ **Audition de Christopher N., passager de la voiture 12 :**

Sur le début des faits : « J'ai vu un employé de train qui courrait devant le train en panique je me suis demandé ce qui était en train de se passer, et j'ai vu s'avancer vers moi, un monsieur d'origine nord-africain avec un kalachnikov devant lui en train de tourner et de viser des gens. Je me suis dit oh merde je sais ce que c'est, je me suis couché, je me suis mis dans le siège et je me suis dit voilà c'est comme ça que ça se termine. Je me suis dit et bien était belle jusque-là, j'espère que ma femme va s'en sortir »

Il décide alors d'intervenir : « Je me suis mis debout j'ai avancé dans le couloir comment je pouvais prêter main forte, c'était quelques secondes avant que je décide, il y avait un homme qui était derrière avec le bras autour du coup, et A. EL KHAZZANI était en train d'essayer de prendre un pistolet et je suis intervenu quand Alek a réussi à prendre le pistolet, ce que je voulais surtout c'est qu'il ne puisse pas prendre le pistolet, je l'ai mis derrière son dos. J'avais Spencer Stone, A. EL KHAZZANI et Alek j'ai mis le bras et j'ai forcé parce que je sais que ça fait mal pour l'empêcher d'agir et il n'avait pas de réaction.

Quelqu'un m'aurait fait ça je pense que j'aurais eu très mal, et puis il y a Spencer qui a pris le pistolet qui l'a mis sur le front de A. EL KHAZZANI, et il a crié stop stop or i'll shoot, et moi j'ai regardé A. EL KHAZZANI peut être qu'il comprend pas alors j'ai traduit, j'ai dit arrête arrête il va tirer.

Alek a appuyé sur la gâchette et il y a rien qui s'est passé. Alek a jeté le pistolet en disant que c'était vide, juste préciser avant ça quand Alek était en train d'aider j'ai entendu quelqu'un derrière moi qui nous a dit don't shoot you will shoot spencer, et spencer il a répondu shoot shoot shoot, et Alek l'a fait.»

Sur la suite des évènements :

« Après ça Alek a pris la kalachnikov il a commencé à le tabasser avec le canon, et je dois me dire ça doit vraiment faire mal. Il avait les yeux complètement ouvert A. EL KHAZZANI, j'essaye de comprendre pourquoi il a fait ça, parce que c'était vide d'humanité, il n'y avait pas d'étincelle d'humanité. Ensuite est arrivé Éric, Alek nous a dit qu'il était « out », je lui ai demandé s'il était sur ? et Éric a suggéré qu'on ne le tue pas, donc à ce moment-là on a tourné, on l'a mis par terre avec la tête vers les toilettes, après ça je me suis mis sur A. EL KHAZZANI avec les bras derrière, Alek a dit Chris met le par terre et le ligote le, et s'il bouge met le pied sur le cou. Donc moi j'étais là j'avais une peur c'est qu'il se réveille, à un moment donné il a cessé de se battre parce qu'il s'est rendu compte qu'il avait failli dans sa mission. J'avais peur qu'il se réveille et qu'il recommence à bouger je me souviens plus qui a demandé quelque chose pour ligoter, en tous les cas je tenais les bras, Éric encerclait les poignets, et moi j'ai essayé de tirer d'abord pour serrer les serflex et donc j'ai mis les dents c'est allé jusqu'à un certain point et puis ça a lâché, et l'autre a fait pareil. J'ai demandé quelque chose d'autres, donc il est arrivé avec une cravate qui dans mon souvenir était rose, et j'ai ligoté d'abord ses bras derrière le dos et j'ai ramené les pieds vers les bras et j'ai ligoté ses chevilles à ses bras. Et à peu près à ce moment-là, il y a Isabelle qui dit qu'elle a besoin d'aide, et dans mon souvenir c'est Alek qui est allé la voir en premier, il a dit je ne sais pas comment traiter ça, et à ce moment-là Spencer se met debout, il a dit qu'il était un médecin « i'm a medic », il a mis les doigts dans la blessure. »

- **Audition de Eric T. , conducteur dit de « réserve », passager de la voiture 12 :**

La partie civile préfère répondre aux questions

P : Qu'est-ce que vous faisiez ?

T : j'écoutais de la musique, j'étais un peu affalé sur mon siège, je venais de passer l'aéroport de Lille, et y'a eu une détonation, j'ai vu un chef de bord passer en courant, et suite au passage de mon collègue, je me suis légèrement levé, et j'ai vu un homme en face de moi torse nu qui était baissé avec une kalachnikov à la main, là je me suis dit je suis mort, et j'ai essayé de me cacher en retrait, et comme y'a pas eu de coup de feu, et j'ai décidé de fuir voiture 11, la porte était fermé, je me suis retourné et vu qu'il y avait une bagarre, et j'ai tiré le signal d'alarme parce que mon collègue criait signal d'alarme signal d'alarme.

P : ensuite qu'est ce qui se passe ?

T : ils sont carrément dans le fond, première banquette face à face, Monsieur Stone est à moitié allongé, sur le terroriste, il l'étrangle, y'a monsieur Skarlatos qui le frappe avec l'arme et Chris qui le tiens au niveau du bras droit et qui me dit d'aller chercher le bras gauche. Dès que je maîtrise son bras il peut plus bouger et monsieur Stone réussit son étranglement.

○ **Audition de Damien T. , passager de la voiture 13 :**

Sur les retombées psychologique qu'il a vécu : *« pendant un certain j'ai pas pu reprendre le train, en septembre j'ai réessayé mais ça a été un désastre, je suis parti prendre le train, j'avais passé une mauvaise nuit parce que j'avais fait des cauchemars, et malheureusement je suis tombé à la gare sur quelqu'un de louche, j'ai vu quelqu'un avec un sac en bandoulière on aurait pu imaginer qu'il mette une arme dedans, tout le voyage j'ai fait que le suivre j'étais persuadé qu'il allait rentrer dans les toilettes je l'ai suivi pensant qu'il allait faire quelque chose d'ubuesque. JE suis allé voir un psychologue, j'ai été suivi quelque temps, en fait petit à petit, après les attentats du 13 novembres Anvers / Bruxelles, je sais qu'à un moment les belges cherchaient les terroristes, c'était pas une ambiance qui m'a plu donc j'ai préféré rentrer en France ».*

○ **Audition de Ashley V., hôtesse de restauration du Thalys :**

C'est une hôtesse de restauration, elle s'est enfuie après avoir entendu une détonation : *« et tout d'un coup j'ai eu un bruit énorme qui a traversé tout mon corps J'ai compris que quelque chose n'allait pas. Et lorsque j'étais en train de me retourner j'ai vu un collègue qui me dit court court. Tout est allé tellement vite, il était en sueur, en panique, donc j'ai regardé en direction de la voiture 12, et en une fraction de seconde j'ai vu quelqu'un avec une arme importante. Je me suis retournée je suis allée marcher tout de suite, j'ai traversé la première voiture, et à ce moment-là j'étais comme gelée, et un collègue m'a amené dans un endroit un peu isolé, et nous avons barricadé la porte nous avons mis des choses devant »*

Par la suite lorsque le train connaîtra quelques secondes d'arrêt, elle sautera du train avec 5 autres personnes.

L'AfVT prévoit de réaliser un compte rendu final rassemblant l'ensemble des débats. Sa mise en ligne aura lieu après la fin de l'audience